

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 30 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BROU se sont réunis à la Mairie (salle des fêtes), sur la convocation qui leur a été adressée le vingt quatre mars sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire, en séance ordinaire, en application des articles L. 2122-17 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. MASSON, M. KIBLOFF, Mme SARRAZIN, M. CAILLARD, Mme THIRARD, M. PELLETIER, Mme SALIN, M. BROUARD, Mme PILON, M. LOUIS, Mme RENOU, M. VOLANT, Mme TAILLARD, Mme HERMELINE, M. BAUCHET, M. LECOMTE, Mme LESIEUR, M. DEBUSNE et M. FOUCAULT présent à partir de 21h30.

Absents représentés : Mme BEZET (pouvoir à M. PELLETIER), M. HOUDIERE (pouvoir à M. CAILLARD), Mme TRIAUREAU (pouvoir à Mme HERMELINE), Mme ERBEL (pouvoir à Mme SALIN).

Secrétaire de séance : Mme HERMELINE

1° Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil municipal du 18 février 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de réunion du Conseil municipal du 18 février 2021. En l'absence d'observation, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2° Attribution des subventions aux associations pour 2021

Monsieur le Maire explique l'année 2020 fut une année particulière car certaines associations ont souffert, d'autres ont eu moins de dépenses car les manifestations n'ont pas pu avoir lieu à cause des restrictions sanitaires, d'autres ont eu moins de recettes (suppression des lotos...) mais que la commune a souhaité maintenir constante son enveloppe de subvention aux associations.

Monsieur Kibloff présente les propositions d'attribution de subventions pour 2021. Il précise notamment le caractère exceptionnel de la subvention qu'il est proposé d'attribuer pour le Tour cycliste d'Eure-et-Loir prévu le vendredi 14 mai 2021 à Brou, ville d'arrivée de la première étape.

Monsieur Kibloff précise que 3000 € de crédits supplémentaires ont été prévus au chapitre 65 dans l'hypothèse où des demandes de subvention parviendraient à la Mairie en cours d'année.

En raison de son activité associative, Madame Hermeline ne prend pas part au vote.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 9 février 2021 et du 16 mars 2021, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations locales ou d'intérêt communal au titre de l'année 2021 pour un montant de 58 147.18 € réparti comme indiqué dans le tableau mis en annexe.

3° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association « L'Etoile de Brou »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association « L'Etoile de Brou » octroyant une subvention de 28 000 € pour l'exercice 2021, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association des Anciens Sapeurs-pompiers de Brou

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association des Anciens Sapeurs-pompiers de Brou » octroyant une subvention de 3147.18 € pour l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association « Nouvelle amicale des Sapeurs-pompiers de Brou »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association « Nouvelle Amicale des Sapeurs-pompiers de Brou » octroyant une subvention de 3000 € pour l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'association « Harmonie de Brou »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'association « Harmonie de Brou » octroyant une subvention de 3000 € pour l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7° Approbation du projet de convention pour le versement d'une subvention à l'Association broutaine de Swin

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Brou et l'Association broutaine de Swin octroyant une subvention de 720 € pour l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8° Exercice du droit à formation des membres du Conseil municipal

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 16 mars 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les orientations propres aux formations des élus :

- les fondamentaux relatifs à la gestion des politiques locales (les finances publiques, les marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait, l'intercommunalité, la démocratie locale et la citoyenneté...)
- les formations en lien avec les délégations (l'urbanisme, le développement durable, la sécurité publique, les politiques sociales, culturelles, sportives...)
- les formations en lien avec les services gestionnaires (management par projet, projets de service, évaluation des politiques publiques...)
- les formations en lien avec l'efficacité personnelle (la prise de parole en public, expression face aux médias, informatique et bureautique, gestion des conflits, théorie de la négociation, conduire et animer une réunion...).

Monsieur le Maire précise que cette inscription budgétaire est obligatoire mais que la consommation systématique des crédits ne l'est pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, pour la durée du mandat, le montant annuel des crédits ouverts pour l'exercice du droit de formation des élus municipaux à 9200 € et précise que la dépense en résultant sera prélevée au chapitre 65 du budget communal.

9° Approbation du compte administratif 2020

Monsieur Kibloff rappelle les faits marquant de l'exercice budgétaire 2020. Au regard de la section de fonctionnement, il rappelle en particulier :

- la restitution de la compétence scolaire à la commune qui a impacté ses dépenses (transfert de personnel, hausse des charges générales) et ses recettes (hausse de l'attribution de compensation)
- l'impact de la crise sanitaire avec une partie des services municipaux à l'arrêt, la perte de recettes (cantine, bibliothèque, location de salles...), des coûts supplémentaires (protocoles sanitaires, équipements de protections individuels des agents, opération « Nouveau Souffle » en faveur du commerce de proximité...)
- des coûts amoindris dans certains cas avec une baisse des dépenses d'achat de matières premières à la cantine, par exemple.

S'agissant de la section d'investissement, en dépense, il relève :

- 279 000 € TTC de travaux de voirie
- 120 000 € TTC d'intervention sur les bâtiments communaux
- Des investissements en matériel informatique (changement du serveur...)
- Des constructions (structure cyclotouristique...)

- Le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 330 000 €

Pour les recettes, il note l'importance des subventions perçues et l'absence de recours à l'emprunt en 2020, ce qui permet de réduire l'encours de la dette.

Monsieur Kibloff considère que l'exercice est plutôt satisfaisant grâce à la réorganisation des services, à l'allègement des investissements et au désendettement. Un excédent de fonctionnement est dégagé sur 2020.

Monsieur Foucault prend place au sein du Conseil municipal à 21h30.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 16 mars 2021, constatant que Monsieur le Maire ne participe pas au vote, sur proposition de Madame Sarrazin, doyenne d'âge et présidente de l'Assemblée, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	4 081 416.57
Dépenses :	3 525 472.55
Résultat de l'année 2020 :	+ 555 944.02
Report 2019 (excédent) :	+ 90 029.62

Solde de clôture au 31/12/2020 (excédent) : + **645 973.64**

Section d'investissement :

Recettes :	1 331 274.68
Dépenses :	1 124 543.20
Résultat de l'année 2020 :	206 731.48
Report 2019 (déficit) :	-267 180.70

Solde de clôture au 31/12/2020 (déficit) : - **60 449.22**

Résultat global de clôture 2020 : + 585 524.42

10° Approbation du compte de gestion 2020

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 16 mars 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte administratif de la commune pour le même exercice.

11° Affectation du résultat 2020

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 16 mars 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

Excédent de fonctionnement à affecter :	+ 645 973.64
Déficit d'investissement 2020 reporté (001) :	- 60 449.22
Solde des restes à réaliser 2020 :	- 207 903.33
<i>RAR en dépenses : - 421 395.17 €</i>	
<i>RAR en recettes : + 213 491.84 €</i>	
Besoin de financement :	- 268 352.55

Couverture du déficit résiduel d'investissement (1068) : - 268 352.55
Excédent de fonctionnement reporté (002) : + 377 621.09

12° Vote des taux des taxes directes locales pour 2021

Suite à la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation, le Conseil municipal ne doit voter désormais que 2 taux : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). En effet, les communes - en compensation de la taxe d'habitation - se voient désormais transférer le produit de TFPB qui avait été perçu en 2020 par leur département. Ainsi, en Eure-et-Loir, chaque commune se voit transférer le taux départemental de TFPB (20.22 %) qui vient s'additionner au taux communal, le département ne collectant plus la taxe foncière.

Monsieur le Maire proposant de ne pas augmenter les taux de la commune pour 2021, rien ne change au final pour le contribuable concernant le montant de la taxe foncière, hormis l'évolution des bases décidée chaque année par l'Etat (environ + 1 %).

Monsieur Kibloff précise que s'agissant de la taxe d'habitation des résidences secondaires, elle continue d'exister et que, selon la DDFIP, les taux votés par les communes ne pourront techniquement être pris qu'à partir de 2023.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 16 mars 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le taux des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Taux	2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	44.51 %*
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.65 %

*20.22 % + 24.29 %

13° Approbation du budget primitif pour 2021

Monsieur Kibloff précise que plusieurs facteurs vont impacter le budget primitif de la commune pour 2021. S'agissant des dépenses de fonctionnement, il relève la continuité de la crise sanitaire, la gestion du Parc de loisirs par la communauté de communes du Grand Châteaudun en délégation de service public à partir du 1^{er} janvier 2021 entraînant des ajustements en matière de personnel, plusieurs départs en retraite.

En ce qui concerne les recettes de la section, elles devraient se rapprocher de celles perçues en 2020. Il n'est pas prévu de hausses d'impôts communaux.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'année 2021 devrait être celle du lancement de plusieurs projets après une phase d'études qui s'est achevée l'année dernière : changement de la passerelle, travaux de voirie, rénovation énergétique et réagencement de la mairie, restauration de l'église, rénovation énergétique du gymnase municipal.

En ce qui concerne les recettes, un emprunt à hauteur de 3 253 000 € équilibre la section. De nombreuses subventions ont été demandées mais n'ont pas encore donné lieu à ce jour à des notifications. Par prudence, il a donc été décidé de ne pas les inscrire au budget. Cela étant, du fait du déploiement par l'Etat du Plan de relance 2021, on peut espérer obtenir cette année un montant d'aides financières intéressant (DFETR, DSIL rénovation énergétique », DSIL « relance », Agence Nationale du Sport, FDI...).

Monsieur Kibloff présente le projet de budget par chapitre.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 16 mars 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 dont la balance générale s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 4 159 700 €
Dépenses : 4 159 700 €

Section d'Investissement :

Recettes : 4 319 153 €
Dépenses : 4 319 153 €

14° Agence Nationale du Sport : demande de subvention pour le projet de rénovation du gymnase municipal au titre du Plan de relance 2021 « Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs »

La commune de Brou souhaite procéder à la rénovation du gymnase municipal (« salle des sports ») et de son parking. L'équipement a été conçu par l'architecte DPLG de Chartres Jean Redreau. Il fut construit en 1966 (gymnase) puis agrandi en 1984 (dojo + salle de danse). Le site est fortement utilisé par le public associatif et scolaire (écoles publiques et privées et collèges public et privé). Aujourd'hui, le sol de la salle de sports doit être entièrement repris car il présente des signes d'usure importants. La toiture constituée en tôle de fibrociment n'est plus étanche et le bâtiment n'est pas isolé. Il manque un espace de rangement pour le matériel des associations.

La Municipalité souhaite donc procéder à une large rénovation de l'équipement afin d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de la pratique sportive et de leur confort (reprise du marquage au sol, installation de stores dans la salle d'activités...), de réduire la facture énergétique du bâtiment, de construire des espaces de rangement supplémentaires, de créer des sanitaires extérieurs et de réhabiliter son parking, le tout dans un contexte budgétaire contraint. A noter également que le projet doit être conçu dans un souci de développement durable, notamment avec la récupération des eaux de toiture du gymnase dans un récupérateur enterré.

Selon l'étude d'avant-projet du maître d'œuvre (cabinet Blot Architecture), le coût estimatif du projet s'élève au total à 1 511 415 € H.T. Parmi ces dépenses, celles éligibles au Plan de relance 2021 de l'Agence Nationale du Sport, intitulé « *Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs* », s'élèvent à 1 171 723 € H.T. La subvention demandée à l'Agence Nationale du Sport (ANS) est de 531 790 €.

L'ensemble des travaux comprend :

- La dépose et l'évacuation de la toiture amiantée (tôles fibrociment) (1800 m²) ainsi qu'un cabanon de 15 m² avec toiture en fibrociment
- La dépose et l'évacuation des faux plafonds ayant probablement reçu des particules d'amiante (1800 m²)
- La mise en œuvre d'une couverture isolante, type panneaux sandwich bac acier la toiture
- La mise en œuvre de faux-plafond sur ossature métallique avec isolant (1800 m²)
- La rénovation complète du sol sportif (1100 m²), assorti des marquages réglementaires pour la pratique des activités sportives suivantes : handball, tennis, volley central, volley en amorce (3 terrains), badminton (7 terrains).
- La peinture des portes et des murs de la grande salle d'activités

- La mise en œuvre d'une isolation thermique des murs par l'extérieur (I.T.E.)
- L'extension du gymnase pour créer, d'une part, de 2 locaux de rangement pour le matériel associatif et, d'autre part, des sanitaires extérieurs
- Le remplacement des baies vitrées (double-vitrage) et l'instauration de stores motorisés
- L'installation de 2 portes de secours isolées
- L'installation d'un récupérateur enterré des eaux de toiture
- La rénovation du parking en enrobé et de l'éclairage public Led avec sa végétalisation

Au vu de l'avis favorable de la commission « Finances » du 16 mars 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation du gymnase municipal et de son parking estimé au total à 1 511 415 € H.T., dont 1 171 723 € H.T. en ce qui concerne les dépenses liées au Plan de relance 2021 intitulé « Rénovation et modernisation des équipements sportifs » de l'Agence Nationale du Sport.
- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux tel que mis en annexe
- sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan de relance 2021, pour un montant de 531 790 €.

15° Approbation des projets de convention de bénévolat au sein de la médiathèque municipale

Afin d'accueillir des personnes bénévoles au sein de la médiathèque municipale « Au fil des pages », il convient de formaliser les relations existant entre le service public communal et ces dernières. Deux bénévoles proposent leur temps et leur service.

Madame Renou demande à ce que le nombre d'heures maximales de bénévolat soit indiqué dans la convention et Monsieur Kibloff précise qu'il est préférable que la convention soit renouvelable tacitement. Ces deux propositions sont retenues par l'Assemblée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de bénévolat au sein de la médiathèque municipale « Au fil des pages » entre la commune de Brou et Monsieur Gallou et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- approuve le projet de convention de bénévolat au sein de la médiathèque municipale « Au fil des pages » entre la commune de Brou et Madame Hamel et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- approuve le projet de convention de bénévolat au sein de la médiathèque municipale « Au fil des pages » et autorise Monsieur le Maire à signer les projets de convention à venir.

16° Création d'un emploi permanent (filière animation)

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité locale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent au grade d'animateur territorial à temps non complet annualisé à hauteur de 30h10/semaine (31.16/35ème) pour le poste de directeur du camping municipal, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, à signer les contrats de recrutement conformément à la législation en vigueur ainsi que tout projet d'avenant

nécessaire à l'exécution des présentes missions, modifie, en conséquence, le tableau des emplois et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

17° Création d'un emploi non permanent (filière administrative)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent - pour répondre à un surcroît temporaire d'activité - au grade d'adjoint administratif de 17h30 par semaine pour exercer la fonction d'agent administratif au sein du service Accueil-Etat civil de la Mairie pour la période du 17 mai au 18 juin 2021 inclus, autorise Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle et à signer un contrat de recrutement conformément à la législation en vigueur ainsi que tout avenant y afférent et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

18° Création d'un emploi saisonnier (filière administrative)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent - pour répondre à un surcroît saisonnier d'activité - au grade d'adjoint administratif à temps complet pour occuper le poste d'agent administratif au bureau d'accueil du camping municipal pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2021 inclus, autorise Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle et à signer un contrat de recrutement conformément à la législation en vigueur ainsi que tout avenant y afférent et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

19° Communication des décisions du Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions du Maire comme suit :

Décision 2021-03	DSIL « Rénovation énergétique » 2021 - Demande de subvention d'un montant de 405 588 € pour le projet de rénovation énergétique du gymnase municipal estimé à 756 985 €
Décision 2021-04	FDI 2021 - Demande de subvention de 30 000 € pour le projet de programme de travaux de voirie 2021 estimé à 174 298.70 €
Décision 2021-05	FDI 2021 - Demande de subvention de 1845 € pour le projet des travaux de réfection de la charpente de l'église Saint Lubin estimé à 6150 € H.T.
Décision 2021-06	FDI 2021 - Demande de subvention de 2456.70 € pour le projet des travaux de régénération des courts de tennis extérieurs estimé à 8189 € H.T.
Décision 2021-07	FDI 2021 - Demande de subvention de 493.21 € pour le projet d'acquisition de deux ordinateurs portables pour l'école Jules Vernes estimé à 1604 € H.T.
Décision 2021-08	FDI 2021 - Demande de subvention de 8957.25 € pour le projet de rénovation de l'aire de jeux du camping municipal (phase 1) estimé à 29 857.50 € H.T.
Décision 2021-09	FDI 2021 - Demande de subvention de 22 527 € pour le projet d'aménagement d'une Maison des associations estimé à 75 090.99 € H.T.
Décision 2021-10	FDI 2021 - Demande de subvention de 6301 € le projet d'aménagement de la MSAP estimé à 21 005.31 € H.T.
Décision 2021-11	FDI 2021 - Demande de subvention de 13 688 € pour le projet de mise en valeur de l'espace nature et de loisirs estimé à 45 626.93 € H.T.
Décision 2021-12	DSIL-contrat de ruralité - Demande de subvention de 37 545 € pour le projet d'aménagement d'une Maison des associations estimé à 75 090.99 € H.T.
Décision 2021-13	DSIL 2021 - Demande de subvention de 10 502.60 € pour le projet d'aménagement de la MSAP estimé à 21 005.31 € H.T.

Monsieur le Maire précise que les décisions prises en matière de vente de concessions funéraires sont consultables en Mairie.

20° Questions diverses

Madame Hermeline informe que l'UCIA organise une braderie des commerçants.

Monsieur Lecomte précise que du gel hydroalcoolique est sollicité aux entrées du marché et dans les commerces non sédentaires.

Monsieur Kibloff lui indique que le placier en met déjà à disposition à plusieurs endroits.

Monsieur Lecomte trouve que la piste cyclable est insuffisante avenue Galliéni. Il propose qu'elle soit prolongée car elle s'arrête à l'intersection avec l'avenue Pont-Mousson.

Monsieur le Maire répond que le projet, déjà envisagé, devra être envisagé au sein de la commission « Travaux ».

Monsieur Lecomte sollicite l'installation de certaines bandes pododactiles et la sonorisation du feu tricolore.

Madame Salin indique que le Parcours du Cœur des écoles est reporté en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs, elle précise que le Conseil municipal des jeunes s'était engagé dans un projet solidaire porté par l'association « Vaincre la mucoviscidose » à laquelle il a pu remettre un chèque de 200 €.

Madame Sarrazin explique que la commune a mis en place un dispositif téléphonique dédié par lequel le service social de la collectivité aide les Broutains à obtenir un rendez-vous de vaccination. La commune a également facilité le transport à la demande.

Monsieur le Maire indique que le multiaccueil de Brou a participé à la Semaine nationale de la petite enfance.

Monsieur Kibloff trouve que la rénovation des locaux de la Mairie est une réussite et qu'il espère que l'inauguration pourra se faire avec Madame le Préfet.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait que soient présents également à cette inauguration les artisans qui y ont travaillé et prévoir une journée porte-ouverte aux habitants dès que le contexte sanitaire le permettra.

Monsieur Pelletier indique qu'une journée porte-ouverte à l'espace « Nature et Loisirs » de Brou est prévu le 19 juin 2021.

Madame Pilon informe que des chocolats provenant de l'ensemble des boulangers-pâtisseries broutains et financés par le placier seront distribués sur le marché à Pâques.

Monsieur Louis relève que de nombreuses subventions sont sollicitées pour les projets de la commune et que cela est une bonne chose.

La séance est clôturée à 23h32.